



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Edouard JACQUOT  
01 56 06 51 55

edouard.jacquot@culture.gouv.fr

Références : PC0920191800019-1  
N° départ : 2018-1715

Le Préfet de région

à  
Commune de Châtenay-Malabry  
Services Techniques  
Hôtel de ville  
26 Rue du Docteur-le-Savoureux  
92291 CHÂTENAY-MALABRY CEDEX

À l'attention de Mme Sara TREZZI,

PARIS, le 03/08/2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** CHATENAY-MALABRY (HAUTS-DE-SEINE), ZAC La Vallée - Lot O  
PC0920191800019  
Votre courrier du 31 juillet 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 2 août 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation, la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Jean-Marc GOUÉDO